



HAL
open science

La situation de la filière forêt-bois en France fin 2014

Jean-Luc Guitton

► **To cite this version:**

Jean-Luc Guitton. La situation de la filière forêt-bois en France fin 2014. *Revue forestière française*, 2015, 67 (3), pp.263-283. 10.4267/2042/58176 . hal-03447291

HAL Id: hal-03447291

<https://hal.science/hal-03447291v1>

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA SITUATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE FIN 2014

JEAN-LUC GUITTON

Le présent article est largement inspiré de la communication faite par la France au comité du bois de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CENUE). En effet, chaque année, la France fournit en fin d'année un document de synthèse de la situation du moment et des perspectives d'évolution à court terme. Il est établi à partir des résultats statistiques de l'ensemble de la filière bois de l'année précédente (donc, de 2013) et des tendances de l'année, par la direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires (devenue direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

La CENUE s'emploie à stimuler la croissance économique durable dans ses 56 pays membres : ce sont les 28 pays de l'Union européenne, les autres pays du continent européen non membres de l'Union européenne, dont la Fédération de Russie, des pays de l'Asie rattachés à l'ancienne URSS (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan), ainsi que la Turquie et Israël, le Canada et les États-Unis.

La CENUE fournit un forum pour la communication entre les États, offre un cadre de négociation pour les instruments juridiques internationaux liés au commerce, au transport et à l'environnement, communique des statistiques et analyses économiques et environnementales.

Le présent article est enrichi de compléments d'autres sources, principalement du service statistique Agreste, de l'institut technologique FCBA et de réflexions de l'auteur. Sont successivement abordés :

- la situation de la récolte de bois en 2014,
- la production de produits transformés à base de bois,
- les déterminants des évolutions futures.

LA RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE EN FRANCE (MÉTROPOLITAINE)

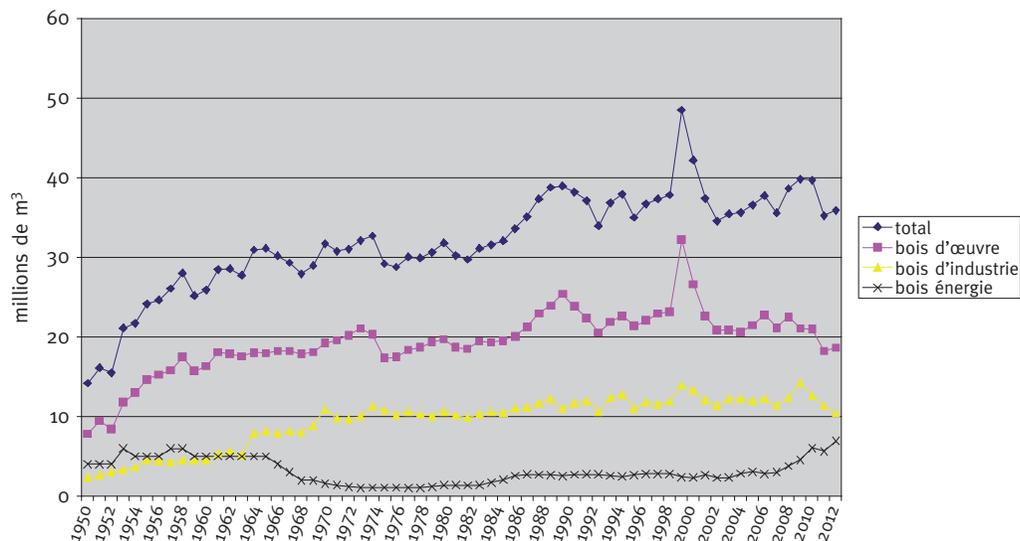
Évolution sur le long terme

Alors que sur le long terme, la récolte commercialisée de bois augmente de 0,4 % par an dans les cinquante dernières années avec un maximum de presque 40 millions de mètres cubes en 2010 et 2011, les années 2012 et 2013 marquent un fort repli au même niveau que 2008 à environ 35 millions de mètres cubes.

La nouveauté de ce repli vient de ce qu'il se conjugue avec une montée forte du bois énergie commercialisé depuis 2008, le volume passant de 3 à 6,9 millions de m³/an soit un rythme de

croissance moyen de 18 % par an sur ces cinq ans. Le repli de 2012-2013 est donc d'autant plus fort sur les grumes et bois d'industrie qui perdent, par rapport au palier de 2003-2006, respectivement 12 et 8 %.

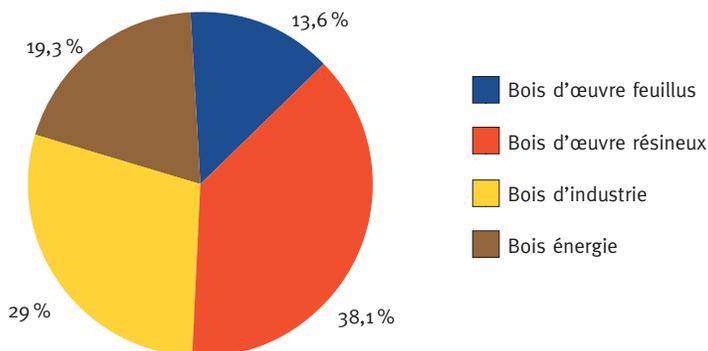
FIGURE 1 PROGRESSION DE LA RÉCOLTE DE BOIS DE 1950 À 2013



Récolte de 2013

En 2013, la récolte de bois d'œuvre (grumes et billons) augmente de 2 % par rapport à 2012 avec un contraste entre les bois feuillus et les bois résineux : la récolte de grumes feuillues continue de décroître de 2 % (-1 % pour le Chêne, -2 % pour le Hêtre, -1 % pour le Peuplier), alors que la récolte de conifères remonte de 3 % par rapport à 2012 avec de grandes divergences entre les essences (+3 % pour le Sapin-Épicéa, +6 % pour le Douglas, -15 % pour le Mélèze).

FIGURE 2 RÉPARTITION DE LA RÉCOLTE COMMERCIALISÉE PAR TYPE DE BOIS (en volume, 2013)



Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (74 % du total) et du bois de trituration (60 % du total) alors qu'elle ne couvre qu'un tiers des forêts françaises.

La récolte de bois d'industrie poursuit son repli de - 8 % par rapport à 2012 et de - 30 % depuis 2010.

La récolte de bois énergie a bondi de 23 % entre 2012 et 2013, l'année précédente ayant été marquée par un léger recul par rapport à 2011 (effet de l'hiver doux). L'augmentation de la production de plaquettes forestières, qui alimentent les grandes chaufferies industrielles et collectives, est forte (+ 53 %).

Un mouvement tendanciel de changement de destination des bois récoltés s'observe donc : les volumes de récolte perdus en bois de trituration feuillus vont vers des utilisations énergétiques.

Provenance des bois

Les volumes de bois mobilisés en 2013 dans les forêts publiques s'élèvent à 14,1 millions de mètres cubes : 6,1 millions de mètres cubes ont été récoltés en forêt domaniale (propriété de l'État) et 8 millions de mètres cubes en forêts des collectivités (dont 1,5 million de mètres cubes délivrés aux habitants de certaines communes forestières pour leur bois de chauffage au titre de l'affouage). La récolte y est en hausse de 6 % par rapport à 2012.

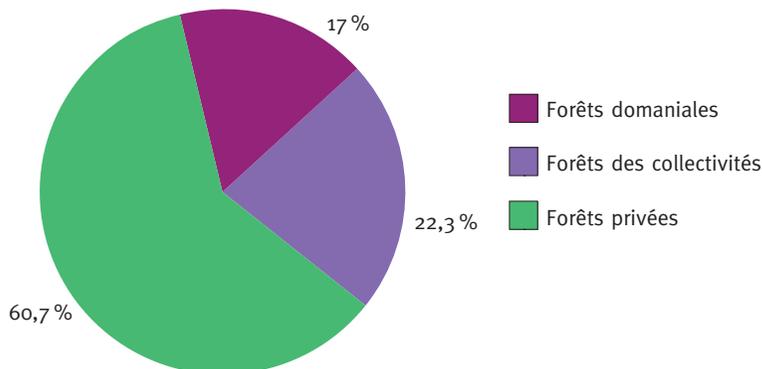
La forêt publique, gérée par l'Office national des forêts (ONF), contribue donc à hauteur de 39,3 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne traite que 24 % de la surface forestière totale, ce qui reflète la mobilisation relativement faible effectuée dans la forêt privée, caractérisée par son morcellement. L'agrégation des propriétaires en coopératives forestières y permet le regroupement d'une partie de l'offre de bois : elles rassemblent 2 millions d'hectares de forêt (+ 1,5 % par rapport à 2012) et représentent près de 18,5 % de la récolte nationale de bois, soit 6,6 millions de mètres cubes (+ 8,5 %).

Toutes ces données se rapportent à la récolte de bois commercialisée : si l'on tient compte des 20 millions de mètres cubes récoltés en forêt privée en 2013 pour l'autoconsommation de bois de chauffage (étude ADEME de juin 2013) et ne passant donc pas par un circuit commercial, la disproportion de niveau de récolte entre forêts publique et privée (14 et 41 millions de mètres cubes) s'estompe, avec un rapport de 1 à 3 pour la récolte comme pour la surface entre les deux types de forêt.

FIGURE 3

RÉPARTITION DE LA RÉCOLTE COMMERCIALISÉE PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ (en volume, 2013)

Source : ONF, 2014



Modes de vente, prix du bois

En 2013, dans les forêts publiques, 72 % des volumes ont été vendus sur pied et 28 % ont été commercialisés façonnés et vendus bord de route ou livrés usine, cette répartition étant observée depuis 2011. Dans les coopératives forestières, la répartition est plus qu'inversée : le bois vendu sur pied représente seulement 7 % du volume total commercialisé et cette part est en diminution constante. La vente par le biais de contrats d'approvisionnement progresse de 6 % en forêt publique en 2013 (atteignant 21 % du total), ce qui s'inscrit dans la stratégie globale de l'ONF.

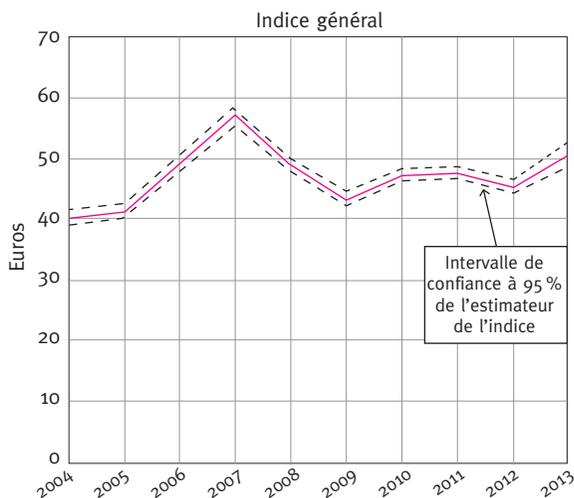
Après une baisse généralisée des prix de vente de bois constatée en 2012, l'année 2013 a connu une hausse tout aussi globale sur l'ensemble des essences et des types d'utilisation du bois. En ce qui concerne les grumes, on note l'augmentation des prix la plus forte pour le Chêne (+ 12 % dans les ventes publiques), avec une demande soutenue en plot et merrain ainsi qu'en bois de qualité moyenne pour l'export, et pour l'Épicéa, ce qui reflète pour ce résineux la demande des clients pour un bois plus homogène, plus léger et plus facile à travailler et commercialiser. Les prix du bois de trituration augmentent également, notamment pour les résineux, de même que ceux du bois énergie.

Cette conjoncture économique favorable a conduit à une augmentation du chiffre d'affaires bois de l'ONF de 12 % pour atteindre 477 millions d'euros en 2013. Les coopératives forestières françaises ont, elles aussi, connu un regain d'activité de + 5,7 % cette année (351 millions d'euros), avec une part du chiffre d'affaires à l'export en diminution.

Le prix moyen des bois de l'ONF en €/m³ est ainsi en progression passant de 37,7 en 2012 à 39,6 en 2013 et dépassant le pic de 38,0 de 1999. Ce gain ne permet toutefois pas de retrouver la valeur actualisée de 47,3 de 2012.

L'indice général des prix de vente des bois de la forêt privée publié par France Bois Forêt (figure 4, ci-dessous) donne les mêmes variations, indépendamment des modes de construction différents de ces indices grossiers.

FIGURE 4 **INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE VENTE DES BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE**
 Source : France Bois Forêt



Perspectives pour la récolte 2014

Depuis le début de l'année 2014, la conjoncture reste bien orientée sur les marchés internationaux du bois : les prix pratiqués ont poursuivi leur hausse pour l'ensemble des produits et la demande continue d'augmenter en volume. La situation économique est favorable à l'étranger, avec notamment une croissance soutenue et un marché de la construction neuve dynamique aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Russie, en Allemagne et au Royaume-Uni. En France, à l'inverse, ces paramètres ne sont pas aussi positifs avec une croissance prévisionnelle du PIB d'environ 0,4 %, comme en 2012 et 2013, et une construction de logements neufs au plus bas. Ainsi, l'amélioration de récolte est peu probable en 2014, les facteurs positifs provenant d'une part de la croissance de la part du bois dans ses domaines d'utilisation (maison à ossature bois et énergie), et d'autre part, d'une exportation accrue de grumes et de sciages, étant annihilés par le faible niveau d'activité général et la perte d'activité du début de l'année du fait de la pluviométrie exceptionnellement élevée de l'hiver. Le premier semestre 2014 a d'ailleurs vu des difficultés d'approvisionnements dans de nombreuses scieries.

Le solde des échanges extérieurs

La matière première bois échangée est principalement constituée de bois ronds (grumes, bois de trituration et bois de chauffage). Le solde commercial des échanges de bois ronds est positif pour la France, grâce à la baisse des importations constatée à partir de 2009 sur les bois tropicaux. Il progresse encore de 13 % sur l'année 2013 pour atteindre 148 millions d'euros, équivalant à 4,12 millions de m³ de bois ronds. Cette amélioration de la balance commerciale se fait à la faveur d'une faible augmentation des exportations (+ 2 % en valeur) mais est surtout liée à une nouvelle baisse forte des importations (- 9 % en valeur).

Les grumes de feuillus tempérés sont les premiers contributeurs de cette balance commerciale positive : malgré une faible régression de 2013 par rapport à 2012 (- 3 %), l'excédent atteint 108 millions d'euros. Les résultats du premier semestre 2014 indiquent une hausse des exportations sur l'année, principalement sur le Chêne.

L'excédent commercial apporté par les échanges de bois de conifères remonte à 75 millions d'euros en 2013, après une baisse importante en 2012 : les exportations stables (+ 1 %) cachent un changement d'essences exportées, des pins (issus des chablis d'Aquitaine) vers des sapins-épicéas ; les importations diminuent (- 5 %).

Les échanges de bois de trituration de conifères ont connu une évolution différente : forte augmentation des exportations (+ 11 %) et augmentation plus faible des importations (+ 3 %).

Le déficit créé par les échanges de bois ronds tropicaux diminue de manière continue depuis 2008 : il se réduit encore en 2013 de 26 % pour atteindre 29 millions d'euros, évolution qui touche particulièrement les grumes (- 21 % en volume), pour tomber à 79 000 m³). Les pays dont provient le bois tropical, en Amérique du Sud, en Asie comme en Afrique, privilégient une stratégie de valorisation de leurs ressources forestières et d'obtention d'un gain local de valeur ajoutée. Les pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical et la concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens sont autant d'explications de ce recul des importations de bois tropicaux.

Le bois de feu apporte également une contribution positive à la balance commerciale de 8,2 millions d'euros (soit 5 % de l'excédent dû aux échanges de bois ronds), valeur toutefois en baisse depuis plusieurs années, du fait de l'augmentation continue des importations.

FIGURE 5 SOLDE COMMERCIAL EN 2013 – GRUMES ET TRITURATION
 Source : Service de la Statistique et de la Prospective – MAAF, 2014.
 Les données pour l'année 2014 sont des estimations.

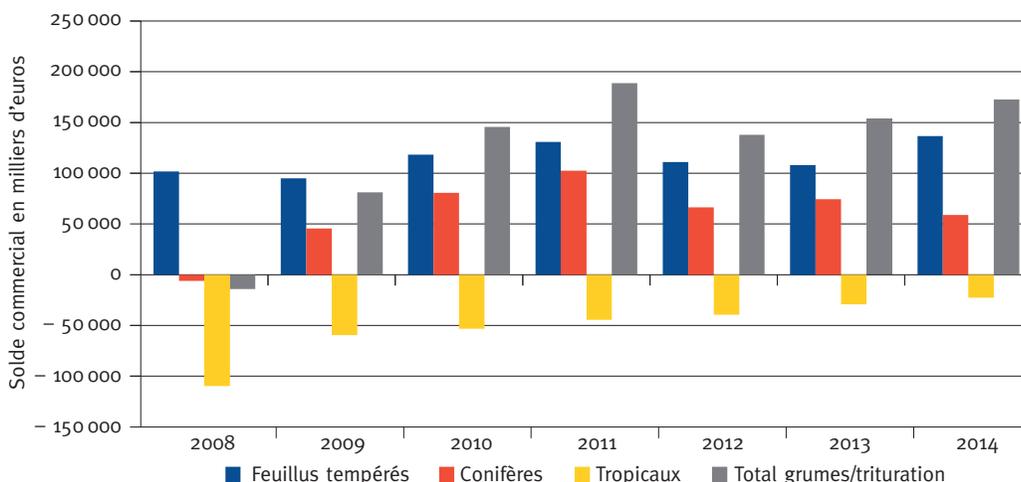
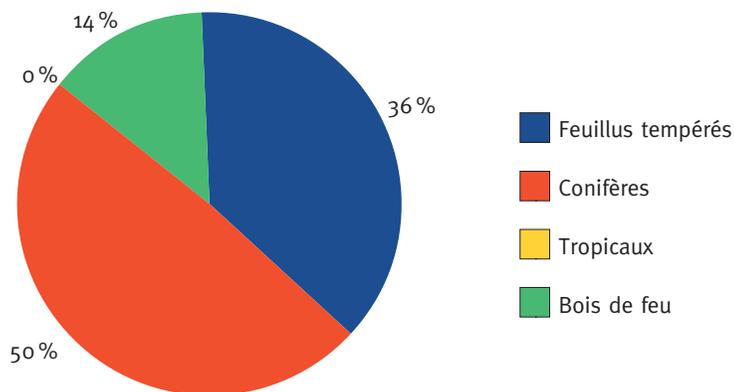


FIGURE 6 RÉPARTITION DES EXPORTATIONS en volume, 5,5 millions de m³ en 2013
 Source : Service de la Statistique et de la Prospective

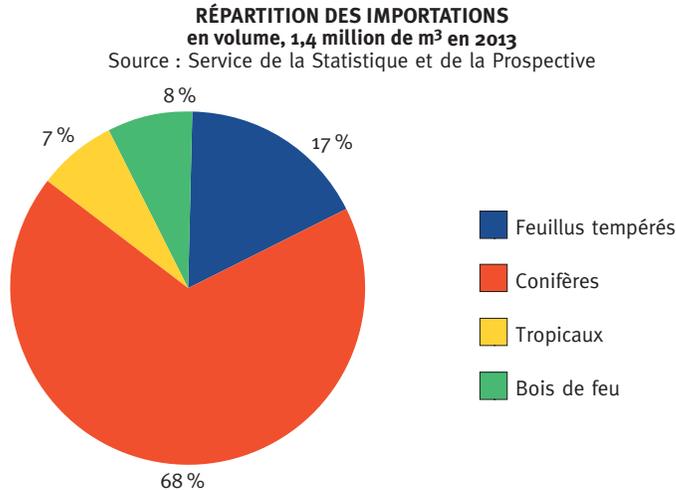


Les exportations de bois ronds représentent 5,5 millions de mètres cubes, soit 15,3 % de la récolte commercialisée. La hausse de ces exportations en valeur est relativement faible en 2013 mais la structuration de ces exportations change rapidement depuis quelques années : elles se détournent progressivement des pays de l'Union européenne pour s'orienter vers l'Asie et, en particulier, vers la Chine. Ce pays est devenu en 2013 le premier client français pour les bois ronds de conifères (devant l'Italie et l'Allemagne) et a reçu 35 % des exportations françaises de grumes de Chêne (contre 55 % pour l'ensemble de l'Union européenne).

Les autres produits de l'exploitation forestière (plaquettes, particules et délignures) représentent, en 2013, 16 % des exportations et 30 % des importations françaises de matière première bois

en valeur. Ils contribuent positivement à la balance commerciale du secteur avec un excédent de 4 millions d'euros, valeur en baisse par rapport à 2012 du fait d'une hausse importante des importations de ces produits.

FIGURE 7



Bois énergie

La production totale de bois énergie (de forêt et hors forêt) a progressé de 9 % en 2013 et atteint 10,6 Mtep, soit 58 % de la production primaire d'énergie thermique renouvelable. Cette énergie est utilisée à 95 % pour la production de chaleur et à 5 % pour la production d'électricité.

- *Production de chaleur*

L'hiver 2013 froid a favorisé la consommation de bois de chauffage par les particuliers (bûches et granulés) et les collectivités (plaquettes). Pour les particuliers, le renouvellement actif des appareils de chauffage (entre 450 000 et 500 000 par an et + 7 % de vente d'appareils entre 2012 et 2013) et la meilleure performance de ces installations modèrent la consommation de bois.

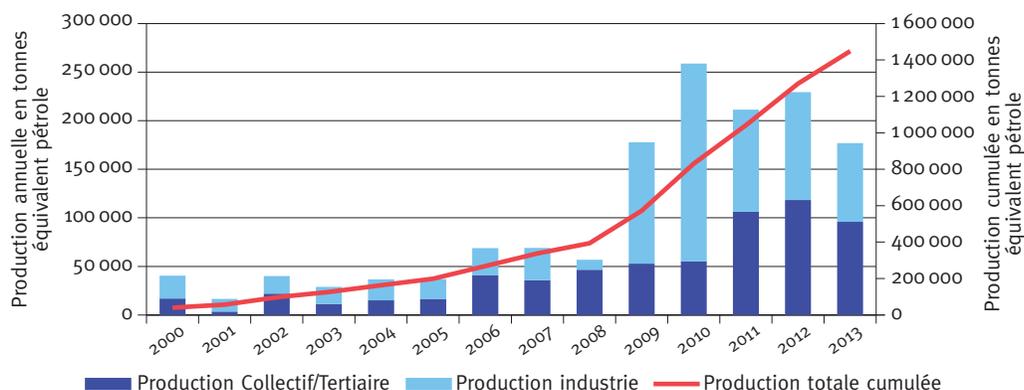
L'intervention publique pour le développement du bois énergie est forte. Elle représente, selon le rapport de la Cour des comptes au Sénat sur les soutiens à la filière forêt-bois, en moyenne 38 % des 910 millions d'euros d'aide à la filière (montant incluant la contribution au service public de l'électricité – CSPE). Elle se présente sous différentes formes :

- pour les particuliers, le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'écoprêt à taux zéro depuis 2009, ciblés sur les équipements performants au plan énergétique (label Flamme verte) et ceux utilisant les énergies renouvelables. Plus de 7 millions de logements ont bénéficié de ce dispositif entre 2005 et 2011 et le soutien aux équipements bois représenterait 130 M€ d'aides d'État en 2012, 100 en 2014 (du fait de la baisse du taux du CIDD) ;

- pour les collectivités et l'industrie, les appels à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), « biomasse chaleur industrie et tertiaire (BCIAT) », « Fonds chaleur » ou un financement régional. Ils ont concerné, de 2009 à 2013, 2 067 installations produisant au total 1 632 000 tep.

La figure 8 (p. 270) présente l'évolution de la capacité de production de chaleur issue de ces financements consommatrice de bois énergie : on compte en moyenne 4 m³ de bois par tep installée.

FIGURE 8 PRODUCTION PRÉVISIONNELLE DES PROJETS FINANCÉS 2000-2013
Source : Ademe



Enfin il faut mentionner le développement prodigieux du granulé (ou pellet) produit à partir de sciures et aussi depuis récemment de bois de taillis : plus de 20 000 ménages par an s'équipent de poêles à granulés qui ont l'avantage de l'automatisation des autres modes de chauffage à prix réduit. Il s'est consommé 850 000 t en 2013, équivalent de la production française, et la production devrait dépasser le million de tonnes en 2014, grâce aux nouvelles installations.

- *Production d'électricité*

La production d'électricité à partir de bois s'est appuyée sur les quatre appels à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur des installations de puissance minimale de 3 à 12 MW selon les appels. La puissance installée se monte à 118 000 tep en 2013.

Toutes ces installations de production d'énergie thermique et électrique sont alimentées, non seulement en plaquettes forestières, broyats de parties de tronc d'arbres et branchages issus de forêts, mais aussi en plaquettes de haies, parcs et jardins, en déchets de scieries (principalement des écorces) et en déchets provenant des déchetteries. L'arrêté du 29 juillet 2014 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles de type biomasse dans une installation de combustion permet la valorisation énergétique de ces matériels ligneux.

Le développement du bois énergie est un défi pour la forêt et la filière puisque, s'il permet de valoriser des bois de faible valeur ou des déchets des chaînes de transformation du bois, il constitue un concurrent pour les industries de trituration. Dans le contexte de stagnation de l'industrie du sciage, la valorisation des sciures et de certains connexes en bois énergie retire à ces usines de panneaux de particules une partie de leur matière première.

PRODUITS TRANSFORMÉS À BASE DE BOIS

Sciages

La scierie est le premier utilisateur industriel des bois récoltés en forêt (51,7 % des bois commercialisés en 2013).

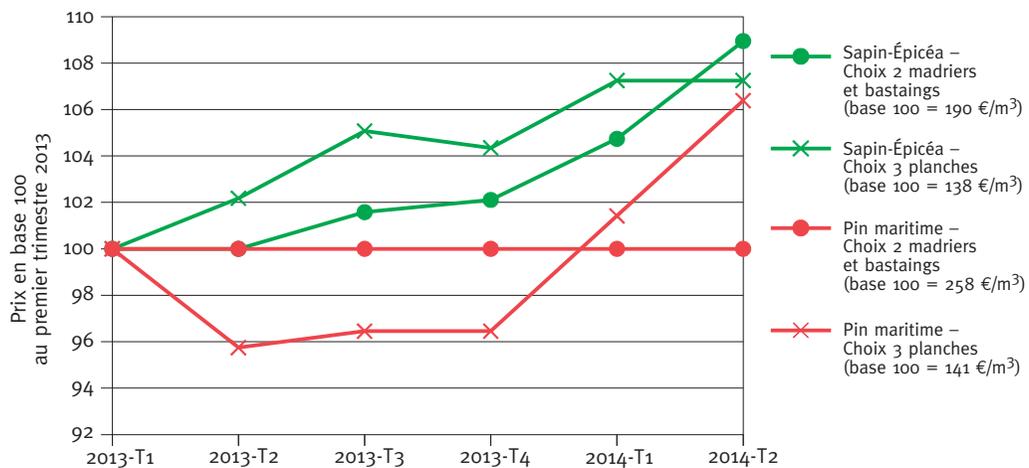
• Résineux

L'activité des scieries produisant majoritairement des sciages résineux a légèrement ralenti au cours de l'année 2013, avec une production totale en diminution de 3 % pour atteindre 6,5 millions de mètres cubes. Cette baisse fait suite à une chute plus importante encore constatée entre 2011 et 2012 (- 6 %). La tendance observée affecte indifféremment la production de sciages destinée à l'export et celle destinée au marché français. La baisse d'activité est toutefois ressentie plus durement par les petites scieries de résineux, en particulier celles qui emploient moins de 20 salariés, tandis que les scieries de plus grande taille ont vu leur activité s'intensifier légèrement en 2013. On perçoit en 2014 une légère reprise d'activité, grâce au débouché de la rénovation qui nécessite un service de proximité qu'offrent les scieries françaises.

Après des baisses de prix constatées en 2012, la faible hausse intervenue en 2013 s'est poursuivie au premier semestre 2014. Elle touche en particulier les essences et les qualités des sciages les plus produites en France, à savoir les sciages de Sapin-Épicéa et de Pin maritime de choix 2, 3 et 4 : ces deux catégories de produits représentent à elles seules plus de 63 % de la production de sciages résineux en 2013.

FIGURE 9 PRIX SCIAGES SAPIN-ÉPICÉA ET PIN MARITIME 2013/2014
CHOIX 2 ET 3

Source : Centre d'études de l'économie du bois (CEEB)



Les importations de sciages résineux ont continué à diminuer en 2013 : avec une baisse de 8 % en volume et en valeur, elles atteignent à présent 2,2 millions de mètres cubes, soit 580 millions d'euros. Cette tendance à la baisse des importations, concomitante à une hausse de 28 % en valeur des exportations (qui restent cependant faibles avec un montant de 101 millions d'euros), contribue à l'amélioration de la balance commerciale associée à ces produits : le déficit des sciages de conifères atteint 478 millions d'euros (- 13 %). La consommation apparente de sciages de résineux en France a donc de nouveau reculé en France en 2013, d'un volume de plus de 300 000 mètres cubes.

Ainsi, la redistribution des cartes sur le marché français des bois résineux de charpente se poursuit au profit des scieurs français. Ce mouvement a été accentué ces dernières années par la fin des bois de chablis provenant aussi bien de Suède que d'Allemagne et par les hausses significatives des prix des grumes auxquelles les producteurs de ces pays sont confrontés. L'Allemagne

reste néanmoins le premier fournisseur du marché français de sciages résineux, avec un peu moins de 500 000 m³.

La diminution des importations de sciages résineux destinés à la construction en bois est compensée par une augmentation des importations de produits techniques plus élaborés ayant la même fonction : il s'agit entre autres des lamellés collés, des poutres en I, des bois massifs aboutés, des contrecollés, ou des panneaux multiplis structurels. Leur montée en puissance est cependant inférieure au recul des importations de sciages bruts, en volume comme en valeur.

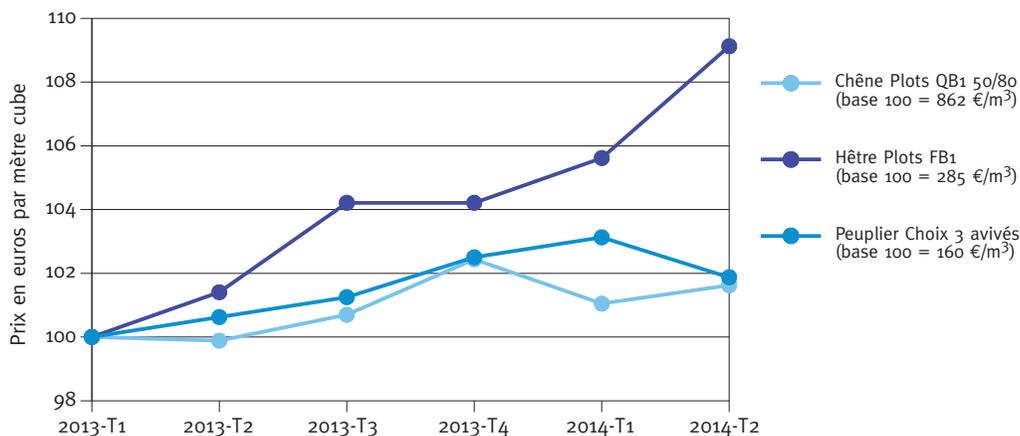
- *Sciages feuillus*

L'activité des scieries ayant une production à dominante feuillue s'est légèrement dégradée en 2013 (- 0,5 % en chiffre d'affaires), mais reste dynamique, notamment pour les produits destinés à l'exportation. La légère reprise observée à la fin de l'année est portée uniquement par les scieries de plus de 20 employés. La production totale de sciages feuillus s'établit en 2013 à 1,31 million de mètres cubes, en hausse de 5 % par rapport à 2012. L'année 2012 avait connu une forte baisse de la production et, malgré la hausse actuelle de la production, le niveau de 2013 n'atteint pas celui de 2011 qui atteignait 1,38 million de mètres cubes. Cette production est couverte à 45 % par les sciages de Chêne et à 28 % par ceux de Hêtre.

Les prix des sciages de feuillus produits en France ont connu une hausse globale en 2013 qui se poursuit en 2014, même si elle est plus modérée pour certains produits que pour d'autres. Cela est illustré par la figure 10 (ci-dessous) qui montre l'évolution des prix pour des sciages de choix 1 pour les essences de Hêtre et de Chêne, ainsi que pour les sciages de Peuplier de choix 3, trois produits représentatifs de la production française de sciages feuillus.

FIGURE 10

PRIX SCIAGES FEUILLUS 2013/2014
CHÊNE PLOTS, HÊTRE PLOTS, PEUPLIER CHOIX 3
 Source : Centre d'études de l'économie du bois (CEEB)



L'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés se détériore légèrement en 2013 pour atteindre 49 millions d'euros. Les importations augmentent, notamment pour les sciages de Hêtre (+ 8 %), et les exportations sont quasiment stables. En ce qui concerne les sciages de Chêne, l'Allemagne reste le premier fournisseur de la France (18 % des importations), suivie par l'Ukraine.

Les importations de sciages de feuillus tropicaux connaissent une nouvelle baisse en 2013 (- 7 % en valeur pour atteindre 161 000 m³), recul néanmoins plus faible qu'en 2012. L'Afrique reste le premier fournisseur de la France et, malgré une perte de vitesse importante, représente toujours 38 % des importations françaises.

Les débouchés des sciages de feuillus sont nombreux à l'exportation mais les scieurs priorisent leurs débouchés intérieurs, en produits classiques pour le marché local ou en produits de seconde transformation ou de bardage.

Produits certifiés

Le dynamisme des deux acteurs de la certification des produits forestiers en France, PEFC France et FSC France, est indéniable, tant en termes de surface certifiée que d'entreprises ayant une chaîne de contrôle certifiée.

Le standard national de certification PEFC France de 2012 sera révisé en 2017. De son côté, FSC France travaille à l'élaboration de son propre standard national pour le rendre opérationnel courant 2015.

Le tableau I présente l'évolution des statistiques relatives à la certification forestière en France. Elles concernent la France métropolitaine et sont établies au début du second semestre de l'année indiquée. À ces surfaces, il faut ajouter les 2,4 millions d'hectares certifiés par PEFC dans les forêts domaniales de Guyane.

TABLEAU I **Évolution des surfaces et du nombre de chaînes de contrôle certifiées par FSC et PEFC**

Source : PEFC et FSC France

		2011	2012	2013	2014
FSC	Surface (ha)	14 331	14 248	19 463	23 514
	Entreprises	652	773	801	822
PEFC	Surface (millions d'ha)	5,2	5,2	5,4	5,5
	Entreprises	2 494	2 719	3 002	3 090

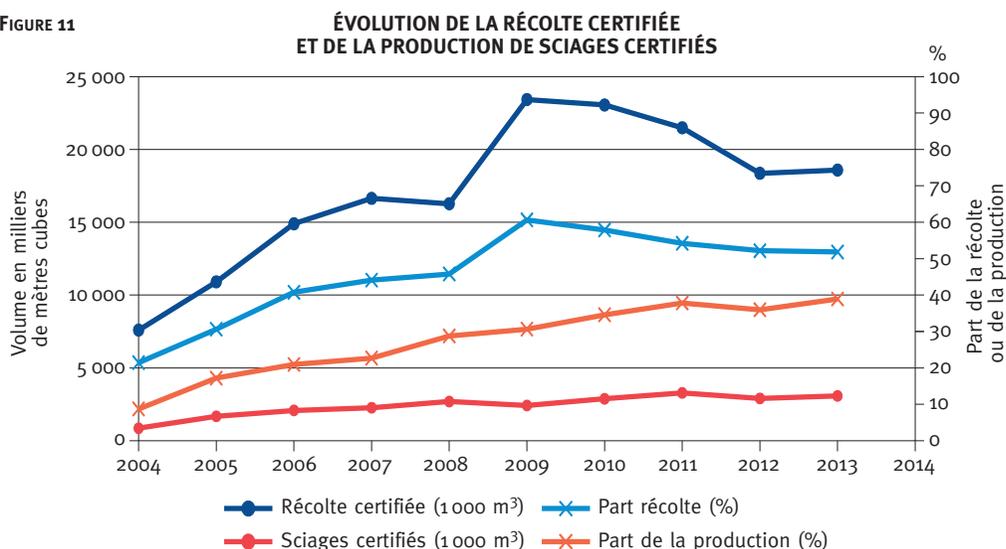
La certification par PEFC France est prédominante : elle représente 33,5 % de la surface forestière en métropole. Il s'agit à 30 % de forêt domaniale, à 30 % de forêt des collectivités et à 40 % de forêt privée. Les entreprises certifiées PEFC relèvent pour plus de 90 % d'entre elles du secteur industriel : les domaines du papier-carton (distributeur, imprimerie, pâte et papier), de l'exploitation et du sciage, du négoce et de la seconde transformation pour la construction et l'ameublement sont fortement représentés.

La figure 11 (p. 274) présente l'évolution sur une période de 10 ans de l'importance de la certification dans l'exploitation forestière et dans l'activité de sciage en France. L'année 2013 a connu une augmentation de la récolte certifiée qui s'établit à 18,6 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce. Malgré cette hausse, la part du bois certifié dans la récolte totale commercialisée continue de diminuer et atteint à présent 51,8 %. Le haut niveau des années 2009-2011 était dû à la récolte des chablis de Pin maritime d'Aquitaine où le taux de certification PEFC est très élevé.

En ce qui concerne les sciages certifiés, leur volume et leur part dans la production totale augmentent en 2013 pour atteindre respectivement 3,1 millions de mètres cubes de sciages et 38,9 % du total.

Les deux organismes de certification portent leurs efforts sur la communication et l'information auprès de différents publics : les consommateurs qui reconnaissent les labels FSC et PEFC sur les emballages, les acteurs forestiers tenus de gérer leur forêt avec une garantie de gestion durable, les entreprises tenues de certifier leur chaîne de contrôle, les acteurs de la distribution qui en font un argument commercial, les acheteurs publics pour renforcer leur démarche responsable et durable.

FIGURE 11



La croissance de la certification pourrait trouver une nouvelle dynamique *via* l'application du règlement bois de l'Union européenne (RBUE). En cas de reconnaissance de la certification dans le cadre de l'exigence de mettre en place un système de diligence raisonnée, la certification pourrait faciliter la conformité des entreprises certifiées avec la législation européenne, et leur donner un avantage sur le marché du bois en France. Pour faire du RBUE un levier favorable à la certification forestière, PEFC France a ainsi fait évoluer ses règles de chaîne de contrôle et alerté ses entreprises certifiées sur cette nouvelle réglementation.

Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée

- *Fabrication de meubles et sièges en bois*

L'activité de fabrication de meubles, tous matériaux confondus (bois, métal, plastique) et destinés à la fois à un public professionnel (bureaux, armoires de bureau, meubles de magasin) et à un usage domestique (meubles et sièges d'aménagement intérieur ou extérieur), a diminué en 2013 avec une baisse des facturations de ces entreprises de plus de 4 % (pour atteindre 4,7 milliards d'euros). Le marché avait déjà connu une baisse d'activité de 5 % entre 2011 et 2012.

Les meubles fabriqués en bois suivent inexorablement cette tendance générale : en 2012, les facturations des entreprises positionnées sur ce marché avaient suivi la baisse du secteur de l'ameublement en général, mis à part pour les produits professionnels et pour les meubles de cuisine.

Le dynamisme de ces activités étant clairement lié à celui des transactions immobilières et des constructions neuves, les difficultés rencontrées en 2013 s'expliquent aisément par la morosité du secteur du logement.

Les meubles et les sièges en bois font partie des secteurs les plus déficitaires de la filière bois puisque, avec un peu moins de – 2 milliards d'euros, ils contribuent fortement au déficit de la filière, qui s'est établi à – 5,6 milliards d'euros en 2013. Ce déficit a cependant diminué en 2013 de 15 % de par la baisse drastique des importations liée à la contraction de la consommation nationale. Les produits qui contribuent le plus à ce déficit sont les meubles d'aménagement intérieur pour les particuliers (meubles pour chambres, séjours et salles à manger, meubles de cuisine), ainsi que les sièges en bois rembourrés. Les importations proviennent à 73 % de l'Union européenne et la part de la Chine a régressé légèrement en 2013 pour s'établir à 16 %.

- *Fabrication d'éléments en bois pour la construction*

La crise de la construction française, qui perdure depuis quelques années, a fortement impacté le secteur en 2013, en entraînant une baisse de près de 4 % de son chiffre d'affaires (de 2,7 milliards d'euros de facturations en 2013), et cette influence négative risque de se faire sentir de manière encore plus intense en 2014. Les produits qui peuvent prendre des parts de marché à d'autres matériaux de construction (l'ossature bois) ou qui sont utilisés dans la réhabilitation de bâtiments (fenêtres) souffrent moins de cette soumission au marché de la construction.

Ce secteur présente un déficit commercial de 353 millions d'euros en 2013, qui s'améliore de près de 7 % par rapport à 2012, du fait de la contraction des échanges commerciaux sur l'ensemble des produits issus du travail mécanique du bois. Les sous-secteurs les plus déficitaires sont les ouvrages de charpentes, notamment avec l'importation de produits reconstitués dont la production est peu développée en France, ainsi que les fenêtres (augmentation des importations en particulier depuis la Pologne), les portes et les parquets.

- *Emballages en bois (hors emballages en papier-carton)*

En 2013, l'utilisation du bois représente 11,5 % du chiffre d'affaires du secteur de l'emballage (soit environ 1,9 milliard d'euros), secteur lui-même dominé par le plastique (42 %) et le papier-carton (30,5 %). Les facturations totales opérées par les entreprises de fabrication d'emballages en bois ont progressé de 1,5 % en 2013 par rapport à 2012. Le marché de l'emballage en bois est divisé en quatre débouchés principaux, dont la répartition en chiffre d'affaires était la suivante en 2012 : la production de palettes et de caisses-palettes constitue la part de marché la plus importante (38 %), suivie par les ouvrages de tonnellerie (29 %), les emballages pour le transport industriel (20 %) et les emballages légers pour les produits alimentaires (13 %).

Le *secteur des palettes et caisses-palettes* a atteint un chiffre d'affaires de 685 millions d'euros en 2012, réalisé par environ 650 entreprises qui mettent un quart de palettes neuves sur le marché, le reste étant issu du reconditionnement. Ces acteurs sont répartis sur le territoire national, les fabricants étant plutôt localisés dans les régions forestières et les reconditionneurs dans les zones à forte activité économique. Le marché est encore relativement atomisé en entreprises de moyenne ou petite taille. Cependant la tendance au regroupement se confirme, les acteurs de dimension nationale, voire internationale, ayant encore augmenté leur part de marché en 2013. Ce secteur est lié à la demande en produits industriels et sa vitalité dépend, entre autres, de celle des marchés de la construction (atone en France ces dernières années), de l'automobile (qui connaît une légère reprise) et de la grande distribution. Depuis le début de l'année 2014, le secteur fait face à une augmentation du prix de la matière première. Les échanges internationaux sont globalement stables entre 2012 et 2013, avec néanmoins une hausse de 5 % en valeur des importations de palettes.

Le secteur des *ouvrages de tonnellerie* dégage en 2013 un chiffre d'affaires de 331,7 millions d'euros (+ 1 % par rapport à 2012) pour 532 990 fûts (+ 1,5 %). La production commercialisée en France se tasse, notamment du fait de vendanges moins volumineuses ces dernières années. La croissance de la commercialisation est toujours tirée par des exportations croissantes en volume (+ 5,3 %) et en valeur (+ 5,8 %) : elles représentent, en 2013, 67 % des volumes produits et 70 % du chiffre d'affaires des tonnellerie françaises. Les États-Unis constituent le marché principal (environ 30 % de la valeur exportée) devant l'Italie, l'Espagne et l'Australie. Les nouveaux marchés (Chine, Inde...) tardent à remplacer les marchés traditionnels comme nouveaux relais de croissance.

Le secteur des *emballages industriels* (caisses sur mesure et caisses en bois scié, tous volumes) a connu un regain d'activité entre 2011 et 2012, son chiffre d'affaires ayant augmenté de 4,7 % pour atteindre 353 millions d'euros. Les entreprises françaises d'emballage industriel en bois, qui regroupent plus de 4 000 salariés, travaillent à 90 % pour l'exportation. Tributaires des fluctuations générales de l'économie française ainsi que des réglementations contraignantes régissant les échanges internationaux, les professionnels ont tendance à se regrouper et à diversifier leurs activités en amont ou en aval.

Le secteur des *emballages légers* (cageots, boîtes à fromages et emballages pour fruits et légumes) a vu son activité annuelle ralentir en 2012 (- 3,5 % pour tomber à 234 millions d'euros) et en 2013 (- 3 %). Les conditions climatiques et leur impact sur la production agricole, débouché principal des emballages légers, ainsi que les difficultés connues par l'ostréiculture, utilisatrice de bourriches en bois, expliquent en partie cette baisse. La tendance à l'utilisation de bacs plastiques dans la grande distribution, jugés plus pratiques d'utilisation et réutilisables, renforce ce mouvement. Cependant, au début de l'année 2014, le secteur a montré une belle capacité de rebond économique (+ 4 % au premier semestre) à confirmer.

Les échanges dans l'ensemble de l'emballage progressent légèrement en 2013, et la balance commerciale s'améliore grâce à l'augmentation de 15 % en valeur des exportations vers l'Europe.

- *Panneaux dérivés du bois*

Panneaux de fibres et de particules

En 2013, l'activité de fabrication de panneaux de particules a ralenti (- 0,6 %) par rapport à l'année 2012. La tendance est encore plus prononcée pour la production d'OSB (*oriented strand board*, - 1,2 %) qui représente moins de 9 % de la production totale de panneaux de particules. La capacité des unités de production de panneaux de particules atteint les 3,8 millions de mètres cubes et est dévolue à 60 % aux panneaux de particules bruts. Les perspectives peu encourageantes laissent présager une nouvelle baisse d'activité en 2014 pour ce secteur, qui doit faire face à une augmentation des coûts de production, due aux matières premières, ce qui entraîne pour les industriels des pertes financières sur l'ensemble de leurs activités.

La diminution de la production a aussi concerné l'industrie des panneaux de fibres, à la fois sur le marché du MDF (*medium density fiberboard*) et du panneau de fibres dur. La capacité de production du MDF est en augmentation en 2013 à 915 000 m³ mais elle devrait décroître en 2014. Il s'agit principalement de panneaux bruts d'une épaisseur comprise entre 5 et 9 mm destinés à la fabrication de parquets stratifiés.

Les industries des panneaux de fibres et des panneaux de particules ont des performances différentes, ce qui induit une balance commerciale déficitaire pour la première (- 139 millions d'euros, avec une légère amélioration par rapport à 2012) et excédentaire pour la seconde (+ 134 millions d'euros, si on inclut les panneaux en particules ligneuses, avec cependant un recul important des exportations des panneaux de particules de bois). Au total, la balance est quasiment à l'équilibre.

Panneaux de contreplaqués

En 2013, la production de panneaux de contreplaqués a quasiment retrouvé son niveau de 2011 : après une chute de 5 % en 2012, elle a augmenté de 8 % cette année, malgré une baisse légère de la production de contreplaqués tropicaux qui représente environ 40 % de la production totale.

La baisse de consommation apparente (-9 %) en 2013 s'explique en grande partie par la baisse des importations qui ont chuté de 9,8 % par rapport à 2012 pour atteindre un volume estimé de 425 000 m³. Cela contribue à l'amélioration de la balance commerciale du secteur, qui s'établit à 109 M€ (amélioration de 7 % en 2013). En revanche, la baisse des importations en valeur n'est que de 4 %, ce qui traduit un renchérissement relatif des produits importés. Les panneaux de contreplaqués importés sont majoritairement fabriqués en bois feuillus (40 % en feuillu tempéré, 35 % en tropicaux, 25 % en résineux). Déterminer les lieux de fabrication des contreplaqués importés en France n'est pas évident, car des quantités non négligeables en provenance de pays tiers entrent sur le marché communautaire en passant par le Bénélux. Cela conduit à une sous-estimation certaine du volume importé de Chine (environ 86 000 m³, soit 20 % du total), pays qui reste le premier extraeuropéen sur le marché français.

- *Pâte à papier et papiers cartons*

Consommation en baisse, avec des divergences selon les produits

La légère amélioration du contexte économique en 2013 s'est traduite par un repli moins marqué que prévu de la consommation apparente de papiers et cartons, qui s'est élevée en France à 8,9 millions de tonnes sur l'année (-3,1 %). Cette baisse intervient après un recul de la consommation des papiers et cartons de 5 % en 2012.

Les différentes sortes de papiers et cartons sont affectées à des degrés divers par cette baisse. Elle est plus accentuée pour les papiers à usages graphiques (-5,5 %), et pour les papiers de presse (-7 %). C'est une tendance de fond des pays développés, du fait de la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Quant aux papiers et cartons d'emballages, la consommation apparente diminue de manière beaucoup moins marquée (-1,1 %), malgré une forte baisse pour les papiers d'emballage souple (-5,7 %), compensée par le faible recul des papiers pour ondulé (-0,8 %) et des cartons plats (-0,5 %). Seule, la consommation apparente des papiers d'hygiène est en croissance sensible (+1,8 %).

Une production quasiment stable

Avec un peu plus de 8 millions de tonnes, le volume de papiers et cartons produits en 2013 enregistre une faible baisse de 0,7 % par rapport à 2012 (après -5,2 % l'année précédente).

La production de papiers à usages graphiques, qui a été très affectée par la fermeture de sites industriels, s'est plus fortement contractée en 2013, avec un recul de 6,1 %. Parmi ces produits, le recul de la production des papiers de presse (-13,2 %) est plus marqué que celui des papiers d'impression-écriture (-0,7 %), dont la production a été renforcée par le démarrage d'un nouveau site. Soutenue par une bonne utilisation de l'outil de production et par le redémarrage de trois usines, la production des papiers et cartons d'emballage affiche une forte croissance en 2013 (+3,1 %). La production de papiers d'hygiène s'inscrit sur la même tendance haussière (+1,3 %).

Une comparaison européenne montre que le recul de la production française de papiers et cartons est inférieur à la moyenne européenne, qui s'établit à -1,2 %. Il est comparable à celui enregistré par l'Allemagne (-0,7 %), l'Italie (-0,6 %) ou l'Espagne (-0,5 %).

La consommation des papiers et cartons récupérés s'établit à plus de 5 millions de tonnes en 2013 (+ 2,2 %). Par contre, la production de pâte à papier issue de la récupération a diminué en 2013 (- 6,4 %) et avoisine 1,7 million de tonnes. Cette situation résulte de la fermeture d'un site de production, ainsi que du ralentissement de la production de certaines entreprises.

Légère amélioration de la balance commerciale malgré tout déficitaire

En 2013, la balance commerciale pour les papiers et cartons s'améliore de 10 % pour atteindre 1,6 milliard d'euros, alors que celle des pâtes à papier se détériore (de - 20 %, à - 791 millions d'euros). La réduction de la consommation, concomitante au renforcement de la production interne dans le secteur des papiers et cartons, a entraîné une chute de 5,6 % des importations, qui proviennent dans leur quasi-totalité de pays membres de l'Union européenne. Les trois principaux partenaires en 2013 restent l'Allemagne (22,3 %), l'Italie (11,4 %) et l'Espagne (10,8 %). Les exportations françaises de papiers et cartons enregistrent une baisse de 1,9 % par rapport à 2012, année au cours de laquelle elles avaient décliné de 5,7 %. Ce moindre recul est dû au renforcement de la demande européenne, dans un environnement économique plus favorable. Dans ce contexte, la part de l'Union européenne dans le total des exportations françaises se renforce en 2013 atteignant 82,3 %. L'Allemagne reste le partenaire principal (25,8 %), suivie par l'Espagne (13,4 %), l'Italie (11 %) et le Royaume-Uni (10,1 %).

LES DÉTERMINANTS DES ÉVOLUTIONS FUTURES

Les deux chapitres précédents ont détaillé les évolutions récentes du marché du bois et des produits à base de bois. Elles sont presque toutes défavorables malgré une petite remontée en 2013-2014 : le secteur de la forêt et du bois (hors activités de commerce) qui représentait 5 % de la valeur ajoutée en France en 2001 est tombé à 3,9 % en 2008 et le mouvement de réduction s'est poursuivi depuis.

Le déficit de la filière s'est réduit en 2013 à 5,6 milliards d'euros après être passé par un maximum de - 6,7 milliards d'euros en 2010 et 2011 mais une partie de la décline est liée à la baisse d'activité générale.

La filière forêt-bois est-elle susceptible de rebondir et de recréer de l'emploi et de la valeur ajoutée ?

Un potentiel de récolte supplémentaire

Le potentiel de récolte supplémentaire de la forêt française est indéniable pour deux raisons :

- le taux de prélèvement de l'accroissement annuel est bas, à peine supérieur à 50 % et il y a donc un fort potentiel de récolte supplémentaire avant de compromettre la pérennité des peuplements, entre 10 et 20 millions de mètres cubes supplémentaires ;
- la structure des peuplements forestiers du fait de l'histoire de la couverture forestière du pays (avec un accroissement d'un tiers de sa surface depuis 1950) fait arriver à maturité une majorité de peuplements et induit, même avec un niveau de prélèvement inchangé, une récolte supplémentaire.

L'étude de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) de mars 2014 aboutit à un potentiel de récolte supplémentaire de respectivement + 11,8 et + 25 % en 2020 et 2030 dans un scénario tendanciel et de + 26 et + 65 % dans un scénario dynamique de gestion durable. Ces volumes supplémentaires sont constitués de davantage de feuillus que de résineux avec un potentiel résineux de 1,3 et de 4 millions de mètres cubes, face à un potentiel feuillu

de 4,6 et 9,8 millions de mètres cubes, dans les deux scénarios en 2020. Le déficit actuel de bois résineux, en mètre cube équivalent bois rond, tournant aux alentours de 6 millions de mètres cubes, la forêt française ne peut pas encore satisfaire la demande de sciages résineux, même avec le scénario dynamique. La résorption du déficit ne peut passer que par une substitution des feuillus aux résineux dans les emplois du bois, ce qui nécessite une normalisation adaptée, des procédés industriels performants et des investisseurs.

Ces perspectives de récolte sont bien entendu soumises à l'esprit d'investissement des propriétaires forestiers et à la demande de bois.

Les propriétaires forestiers publics et privés ont été découragés par la baisse du prix du bois corrélative de l'augmentation des dépenses d'investissement forestier, par la pression des cervidés, par les inquiétudes liées au changement climatique et par certaines tracasseries administratives. Ils sont tentés de réduire au maximum les travaux et de retarder les régénérations, donc de limiter l'offre de bois. La relative remontée des prix d'achat des bois, la reconduction-extension des mesures fiscales DEFI (dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement) et la mise en place du CIFA (compte d'investissement forestier et d'assurance) peuvent inciter à la mise sur le marché de davantage de bois par les forestiers.

La demande repose sur les deux utilisations principales, le bois énergie et le bois construction, ainsi que sur les exportations de grumes.

La demande en bois énergie est forte et se renforce d'année en année du fait de la création de nouvelles installations de chauffage au bois. La politique volontariste de l'Union européenne de limiter les énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables (« trois fois vingt ») fait exploser la demande des régions voisines moins riches en bois (Bénélux, Allemagne, Royaume-Uni).

La limite du développement du bois énergie est sa liaison au bois d'œuvre puisqu'il est à la fois un coproduit et un sous-produit du bois d'œuvre : petits bois, houppiers et rémanents récoltés lors des coupes d'amélioration et de régénération des peuplements, chutes et déchets lors de la transformation des bois.

Il faut donc augmenter la demande de bois matériau et viser à remplacer l'exportation de grumes par celle de sciages qui permettent de conserver sur place les produits connexes équivalant à la moitié du volume récolté.

Le développement du marché de la construction en neuf et en rénovation

Plus de 60 % du bois matériau est utilisé dans le bâtiment : coffrages des éléments en béton, charpentes, ossatures des maisons bois, bardages, huisseries, planchers et cloisons. Actuellement 11 % des maisons neuves en secteur diffus et 20 % des agrandissements sont à ossature bois et ces proportions augmentent régulièrement.

À la construction neuve s'ajoute la rénovation de l'ancien : on estime que 17 millions des logements anciens ont besoin de rénovation. Or, la rénovation utilise davantage de bois que le neuf au mètre carré traité. Enfin, il faut ajouter le mobilier que les ménages (ou les entreprises) renouvellent lors d'une nouvelle acquisition ou d'un déménagement.

Le niveau de la construction est tombé très bas : sur douze mois glissants, à la fin du troisième trimestre 2014, la production est de 301 000 logements neufs. Hors les travaux sur bâtiments existants, ce chiffre tombe à 268 000 (observation de la Fédération des promoteurs immobiliers FPI sur la base de son observatoire conjoncturel).

Les mesures gouvernementales pour la relance de la construction et la lutte contre le gaspillage énergétique des bâtiments mal isolés visent un niveau de 450 000 logements, le niveau atteint en 2007, à travers :

- les 50 mesures de simplification pour la construction décidées début 2014.
- le plan de relance du logement présenté le 29 août 2014, qui s'appuie sur plusieurs leviers à mettre en place dès la fin 2014 : la libération du foncier privé, l'augmentation de l'offre de logements neufs intermédiaires et sociaux, l'aide à l'acquisition de logements neufs, la rénovation énergétique, la simplification des normes de construction.
- une rallonge de 70 millions d'euros décidée en novembre 2014 pour la modernisation de la filière du bâtiment.
- le plan « industries du bois » de la Nouvelle France industrielle présenté le 28 mars 2014, qui vise à étudier et construire quelques prototypes opérationnels d'immeubles bois de grande hauteur (10 étages pour les habitations, 13 pour le tertiaire). Il s'agit de lever divers freins techniques, réglementaires et culturels, d'abord en qualifiant le produit dans une démarche pilote, puis en le déployant sur le territoire. Une première étape sera d'étudier ce qui se fait à l'étranger où ces immeubles existent déjà : les plus récents bâtiments en bois atteignent 8 niveaux en France, 14 en Norvège, 18 en Australie. Des bâtiments de plus de 30 niveaux sont en projet aux États-Unis et au Canada. Ensuite, il faudra étudier les marchés et lancer des appels à candidature pour construire les premiers édifices en 2016-2017. Cette initiative permettra donc de rassembler les innovations nécessaires à ce défi technique, dont celui de l'utilisation de bois feuillu.

Toutes ces mesures visent à établir une demande de bois de construction de moitié supérieure au niveau actuel et même plus si la part de la construction bois s'accroît.

La filière bois doit se préparer à ce renouveau de l'offre qui portera à coup sûr sur de nouveaux produits plus élaborés, le bâtiment faisant de plus en plus appel à des produits dits « techniques » qui jusqu'à présent sont fournis par l'importation. Le challenge pour la scierie sera, d'une part d'avoir les capacités de traitement de volumes supplémentaires, mais aussi d'investir pour usiner les produits bruts et fournir ces produits plus élaborés, rabotés, séchés, formatés pour l'utilisation directe par les entreprises du bâtiment. D'où la nécessité pour la scierie d'avoir elle aussi une marge de rentabilité susceptible de lui constituer une capacité d'investissement. Elle doit contraindre le prix d'achat des bois, sachant que le producteur forestier est en fait le seul maillon de la filière que la société peut favoriser *via* les mesures fiscales notamment ou les aides à la sylviculture. La création du fonds stratégique de la forêt et du bois procède de ce raisonnement.

Le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois présenté le 19 octobre 2013 par les ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et du Logement prévoit une batterie de mesures pour aider la filière à se développer. La première, la reconnaissance de la filière bois comme une filière industrielle a conduit à la création d'un comité stratégique de filière qui a écrit en juillet 2014 un plan stratégique de filière : il organise les initiatives à prendre pour permettre le développement de la filière.



Des produits innovants à base de bois

L'innovation est une condition de développement de la filière bois française car l'évolution de l'emploi de produits techniques va s'amplifier dans la construction.

Le rapport interministériel de prospective publié en 2012 a mis en évidence l'avance prise par certains pays européens et non européens sur des marchés spécifiques : il s'agit entre autres des États-Unis et du Japon pour le bois plastique ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse pour le bois contrecollé ; du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas pour le bois densifié.

L'appareil industriel français reste peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois ou du bois énergie. D'autre part, les réglementations demandent certaines évolutions pour faciliter le développement de la production dans ces secteurs.

Enfin, la plupart des innovations ont porté sur des bois résineux pour lesquels la ressource française est limitée. Il conviendrait de transposer ces innovations aux feuillus par l'établissement de normes et la mise au point des procédés de transformation adaptés.

Il y a donc matière à travailler pour les pôles de compétitivité, qui regroupent industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, et se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être traduits en projets industriels.

D'autres utilisations du bois sont envisageables *via* la chimie du bois : les utilisations dans la chimie de spécialité comme dans le domaine de la santé nécessitent d'établir des contacts professionnels avec des interlocuteurs nouveaux, comme, par exemple, les laboratoires pharmaceutiques. De nouveaux liens sont à créer pour trouver les fournisseurs et clients appropriés et ainsi déboucher sur des produits industriels innovants à même d'être commercialisés sur de nouveaux marchés.

L'ensemble des acteurs participant à ces projets veille à ce que les deux phases cruciales que sont l'industrialisation de la production et la commercialisation du produit soient réussies afin de pénétrer ces marchés porteurs, sources de développement économique pour la France.

Les marchés extérieurs

Les marchés extérieurs sont importants. Ils influent sur les débouchés, comme sur la concurrence intérieure. Le retournement de tendance de fin 2014, avec la baisse de l'euro par rapport au dollar, est intéressant à plusieurs titres :

- le ralentissement de l'importation par l'Europe de sciages feuillus des États-Unis et leur remplacement par des sciages français,
- la prise de marchés de la côte Est des États-Unis par les sciages résineux allemands et autrichiens et une moindre pression sur le marché français, d'autant que les États-Unis prévoient de repasser au-dessus du seuil du million de constructions neuves par an,
- davantage de compétitivité des produits français à l'exportation.

Le poids de la Chine se renforçant sur les marchés du bois, la recherche de la substitution de l'exportation de grumes par des sciages est importante pour l'emploi et pour le bois énergie. L'absence d'une position commune européenne est gênante.

En conclusion, fin 2014, si les pesanteurs de la filière bois, liées à la structure de la forêt et de la scierie, sont toujours aussi fortes, apparaissent plusieurs signaux positifs de potentialités de développement :

- la demande globale de bois toujours aussi forte, notamment de l'Asie,

- les conditions d'échanges avec la zone dollar plus favorables pour la scierie,
- les mesures prises par le gouvernement pour relancer la construction et prolonger la montée en puissance du bois énergie,
- les engagements de développement de la filière qui a présenté son plan stratégique de filière au conseil national de l'industrie.

Souhaitons que la filière forêt-bois sorte de la spirale dépressive des dernières années et participe, au niveau que lui permet la qualité et la surface des forêts françaises, au développement économique, environnemental et social du pays.

Jean-Luc GUITTON
IGPEF
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION ET DES ESPACES RURAUX
251 rue de Vaugirard
F-75732 PARIS CEDEX 15
(jean-luc.guitton@agriculture.gouv.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. — Étude sur le chauffage domestique au bois : marchés et approvisionnement. Rapport final définitif. Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par Solagro, Biomasse Normandie, BVA et Marketing freelance. — Angers : ADEME, juin 2013. — 84 p.
- AGRESTE. — La Forêt et les industries du bois en 2013. — GraphAgri Bois – édition 2013. — 180 p.
- COUR DES COMPTES. — Les soutiens à la filière forêt-bois. Enquête demandée par la commission des finances du Sénat. Rapport rendu public le 8 avril 2015. — Paris : Cour des comptes, novembre 2014. — 191 p. — [En ligne] disponible sur : <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-soutiens-a-la-filiere-foret-bois>
- FRANCE BOIS FORÊT. Observatoire économique. — Observatoire national de la construction bois 2012. — [En ligne] disponible sur : <http://observatoire.franceboisforet.com/wp-content/uploads/2014/06/Enquete-Construction-Bois2012.pdf>
- IGN. — Émissions et absorptions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier dans le contexte d'un accroissement possible de la récolte aux horizons 2020 et 2030. Rapport final / Antoine Colin. — Institut national de l'information géographique et forestière, mars 2014. — 58 p. (convention MEDDE.DGEC/IGN n° 2200682886 ; IGN n° 10998). — [En ligne] disponible sur : http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/1_projections_GES2030_foret_IGN_resultats_biomasse_2014.pdf
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. — Le Marché du bois en France – situation actuelle et perspectives à court terme. — Paris : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires. Service de la forêt, de la ruralité et du cheval. Sous-direction de la forêt et du bois. Bureau du développement économique, octobre 2014. — 28 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT ; MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF. — Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois. — octobre 2013. — 19 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. — Rapport d'activité et de développement durable 2013. — Paris : Office national des forêts, avril 2014.

LA SITUATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE FIN 2014 (Résumé)

Cet article fait le point de la situation de la filière bois en France fin 2014 dans ses différentes composantes à partir de plusieurs sources dont la communication annuelle de la France au comité bois de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe. Il aborde successivement la situation de la récolte de bois en 2013 par rapport aux années passées et au potentiel de la forêt française, la production 2013 de produits transformés à base de bois par rapport à la consommation et aux flux d'échanges avec l'étranger, ainsi que les déterminants des évolutions futures (construction, énergie, innovations, marchés extérieurs).

OVERVIEW OF THE FORESTRY AND FOREST-BASED INDUSTRY IN FRANCE AT THE END OF 2014 (Abstract)

This article provides an overview of the forestry and forest-based industry in France, examining the component sectors on the basis of several sources including the report made every year by France to the Wood Committee of the United Nations Economic Commission for Europe. It begins with an assessment of the 2013 logging harvest compared to previous years and in relation to the potential of French forests, and then goes on to examine the production of wood-based processed products in 2013 compared to consumption and foreign trade flows, ending with a review of the factors that will impact future developments (construction, energy, innovations, foreign markets).
